

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



FÉVRIER  
2019  
NUMÉRO  
1102

## Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012

**Fin 2016, 140 400 places d'hébergement sont proposées aux adultes et familles en difficulté sociale. Ce nombre est en augmentation de 39 % par rapport à fin 2012. La hausse est encore plus forte dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (+63 %). Dans un contexte où les besoins de mise à l'abri sont toujours plus élevés, le taux d'occupation global s'élève à 94 % en 2016.**

**Environ 60 % des adultes hébergés, hors places d'urgence, sont des hommes, pour l'essentiel seuls et sans enfant. Les femmes adultes accueillies sont, elles, le plus souvent accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 30 % des effectifs. Enfin, les non-ressortissants de l'Union européenne sont 60 %, dont la moitié ont le statut de demandeur d'asile.**

**14 % des adultes hébergés ont une activité professionnelle, 26 % sont au chômage et 41 % dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler. Un quart perçoit le revenu de solidarité active (RSA), 14 % une allocation liée à un handicap ou une invalidité. 15 % des adultes hébergés n'ont aucun revenu : ni allocation, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu du travail ou de stage.**

**La quasi-totalité des adultes hébergés ont une couverture maladie, qu'il s'agisse de l'assurance maladie ou de l'aide médicale d'État. Par ailleurs, 70 % bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).**

**Emmanuel Pliquet (DREES)**

**F**in 2016, 3 000 établissements sociaux sont chargés d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale. Ces établissements diffèrent selon les publics accueillis, les missions qui leur sont confiées et les moyens qui leur sont alloués. Sept catégories d'établissements sociaux sont considérées dans cette étude (*encadré 1*). Selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de 2016, ces établissements disposent de 140 400 places d'hébergement permanentes<sup>1</sup> au 15 décembre 2016 (*tableau 1*).

Un tiers de ces places se trouvent dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un quart dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et un peu moins d'un quart dans les « autres centres d'accueil », qui sont des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors CHRS. Les maisons relais représentent une place sur dix. Les établissements d'accueil mère-enfant et l'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) représentent chacun 4 % des places. Enfin, les centres provisoires d'hébergement (CPH), destinés aux réfugiés, comptent pour 1 % du total.

...  
**1.** Les places non permanentes, y compris les nuitées hôtelières mobilisées par les associations et les places hivernales ou mobilisées dans le cadre du plan Grand froid, n'entrent pas dans le champ de l'enquête ES-DS.

## ENCADRÉ 1

### Source, champ et typologie des places

#### Présentation de l'enquête et champ de l'étude

L'enquête quadriennale de la DREES auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) porte sur l'activité des établissements, leur personnel et les personnes qu'ils accueillent. L'activité et le public accueilli sont décrits au 15 décembre. L'enquête existe depuis 1983. La dernière vague porte sur 2016. La collecte de cette vague s'est terminée en juillet 2017.

L'étude porte sur sept catégories d'établissements. Deux font partie de l'hébergement dit généraliste :

- les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ;
- les « **autres centres d'accueil** », qui sont des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion hors CHRS. Les autres centres d'accueil incluent les centres d'hébergement d'urgence (CHU).

L'hébergement par les nuitées d'hôtel, mobilisées par les associations sur financement de l'État, n'entre pas dans le champ de l'enquête ES-DS. Il en est de même pour les établissements ou lieux mobilisés uniquement de manière temporaire, essentiellement au cours de la période hivernale (par exemple, dans le cadre du plan Grand froid).

Trois catégories d'établissements font partie du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) :

- les **centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)**, qui sont la règle en matière d'hébergement des demandeurs d'asile ;
- les **centres provisoires d'hébergement (CPH)**, dédiés à l'accueil des réfugiés ;
- les **établissements d'accueil temporaire service de l'asile (AT-SA)**, mobilisés en l'absence de places disponibles dans les Cada.

Sont aussi dans le champ de l'étude les **maisons relais**, y compris les **résidences accueil**, qui sont une forme de logement adapté destiné à des personnes en très grandes difficultés sociales ou psychologiques.

Enfin sont inclus les **établissements d'accueil mère-enfant**, destinés aux parents, essentiellement à des mères isolées, d'enfants de moins de 3 ans.

L'enquête ES-DS 2016 porte aussi sur d'autres catégories d'établissements, non mobilisées dans la présente étude : l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda), les résidences sociales, les foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les foyers de travailleurs migrants (FTM).

#### Typologie des places

Les places d'accueil dans les établissements étudiés peuvent être de différentes natures :

- **Places d'urgence** : hébergement temporaire avec prise en charge immédiate.
- **Places de stabilisation** : hébergement, avec un accompagnement social, à vocation transitoire en faveur de personnes fortement désocialisées. C'est un intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion.
- **Places d'insertion** : hébergement dans la durée de personnes confrontées à des difficultés sociales, associé à des actions socio-éducatives permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie personnelle et sociale. On les trouve principalement dans les CHRS.
- **Places en logement adapté** : modalité de logement associant logements privatifs, espaces collectifs et services collectifs. Les personnes habitant dans ces logements, que ce soit d'une manière temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer. Elles ont un statut d'occupant (bail ou titre d'occupation) et bénéficient d'aides au logement. La plupart du temps, dans cette étude, il s'agit de places dans les maisons relais.
- **Autres places d'hébergement** : places d'hébergement ne relevant ni de l'insertion à proprement parler, ni de la stabilisation, ni de l'urgence. Les places dans les établissements d'accueil mère-enfant, dans les Cada et dans l'AT-SA sont classées dans cette catégorie.

## 40 000 places créées entre 2012 et 2016, notamment pour l'accueil d'urgence

Le nombre de places d'hébergement permanentes fin 2016 a augmenté de 39 % par rapport à fin 2012 (*tableau 1 et tableau complémentaire A<sup>2</sup>*). Tous les types d'établissements sont concernés par cette hausse à des degrés divers<sup>3</sup>, selon les priorités fixées par les pouvoirs publics, notamment pour renforcer l'accueil d'urgence.

Les capacités de l'accueil dit généraliste augmentent ainsi fortement, notamment dans les autres centres d'accueil (+75 %). Dans ces derniers, le nombre moyen de places par établissement est passé de 31 à 40, et on y compte 213 établissements supplémentaires. Les capacités des CHRS augmentent elles aussi, quoique plus faiblement (+10 %). Cette hausse des capacités en CHRS est pour un peu plus de la moitié due à celle du nombre de places d'urgence<sup>4</sup> (+2 400 places), qui représentent désormais 16 % des capacités en CHRS (*tableau complémentaire B*).

Enfin, près de 4 000 places supplémentaires ont été ouvertes en maisons relais entre fin 2012 et fin 2016, notamment pour réduire le recours aux nuitées hôtelières<sup>5</sup>,

grâce à la présence de 180 établissements supplémentaires. Quant aux établissements d'accueil mère-enfant, financés par l'aide sociale à l'enfance, le nombre de places y reste stable (-1 %).

## 17 600 places supplémentaires depuis fin 2012 pour l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

Pour faire face à la hausse des demandes d'asile (+39 % entre 2012 et 2016), les capacités du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (DNA) ont été renforcées. Pour le total des trois catégories du DNA considérées ici (Cada, AT-SA, CPH)<sup>6</sup>, cela représente une hausse de 70 % en quatre ans, soit 17 600 places. Avec 3 700 places supplémentaires, les capacités d'accueil au titre de l'AT-SA ont été triplées, grâce à la présence de 49 établissements supplémentaires. 13 600 places permanentes ont été créées en Cada, soit une hausse de 63 % en quatre ans, grâce à 58 Cada supplémentaires et à une hausse du nombre moyen de places par établissement (passé de 78 à 106). Les capacités

au sein des CPH augmentent également, mais dans une moindre mesure (+22 %).

## Une quasi-saturation des capacités d'hébergement

132 200 personnes<sup>7</sup> sont hébergées au 15 décembre 2016, soit une hausse de 37 % par rapport au 15 décembre 2012. Le taux d'occupation agrégé baisse très légèrement par rapport à 2012 (94 % contre 96 %).

La forte hausse du nombre de places dans le DNA a permis la baisse du taux d'occupation dans ces structures. Dans les Cada, le taux d'occupation est passé de 100 % fin 2012 à 92 % fin 2016. Alors qu'elles étaient, elles aussi, occupées à 100 % ou presque fin 2012, les places en AT-SA sont occupées à 91 % fin 2016, celles en CPH à 96 %. Cette non-saturation des places disponibles en 2016 peut surprendre car, dans le même temps, moins de la moitié des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant demandé à être hébergés le sont dans ces structures<sup>8</sup>, qui leur permettent de bénéficier d'un accompagnement médical, psychologique, social et assurent la scolarisation des

•••

**2.** Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

**3.** Sauf les établissements d'accueil mère-enfant.

**4.** Les places d'urgence consistent en un hébergement avec prise en charge immédiate et pour une durée d'intervention de quelques jours.

**5.** Une partie de cette hausse correspond au plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières, annoncé en février 2015, qui prévoyait la création de 1 500 places.

**6.** L'ensemble du DNA n'est pas dans le champ de cette étude. Il comprend également des établissements d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (Huda) et de

**TABLEAU 1**  
**Activité d'hébergement par catégorie d'établissements fin 2016**

	Nombre d'établissements	Nombre moyen de places par établissement	Nombre de places permanentes	Taux de croissance du nombre de places par rapport à fin 2012 (en %)	Écart du nombre de places entre fin 2012 et fin 2016	Nombre de personnes accueillies	Taux d'occupation (en %)
Ensemble des établissements	2 994	47	140 400	39	39 100	132 200	94
Établissements d'accueil mère-enfant	166	38	6 200	-1	-100	5 400	87
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	847	53	45 000	10	4 000	43 900	97
Autres centres d'accueil	811	40	32 100	75	13 800	30 200	94
Maisons relais - Résidences accueil	726	20	14 400	36	3 800	13 500	94
Centres provisoires d'hébergement (CPH)	32	57	1 800	22	300	1 700	96
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	332	106	35 100	63	13 600	32 400	92
Accueil temporaire Service de l'asile (AT-SA)	80	71	5 700	182	3 700	5 200	91

**Lecture** • Le nombre total de places en CHRS a augmenté de 10 % entre le 15 décembre 2012 et le 15 décembre 2016.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016.

**Source** • DREES, enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2012 et 2016.

enfants. Selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), cette non-saturation « conjoncturelle [...] résulte principalement des délais de mobilisation des nouvelles capacités et du gel d'une partie de celles-ci pour les besoins de la relocalisation ». Dans le cadre d'un accord européen adopté en septembre 2015, la France s'était en effet engagée à accueillir (c'est-à-dire à « relocaliser ») en deux ans 30 700 demandeurs d'asile arrivés en Europe par la Grèce et l'Italie : elle doit traiter leur demande qui, en vertu du règlement « Dublin III », aurait dû être traitée dans ces deux pays. Alors que des places étaient réservées aux demandeurs d'asile relocalisés, leurs arrivées ont été plus tardives et bien moins nombreuses que prévu. Ainsi au 6 décembre 2016, seuls 2 373 demandeurs d'asile ont été relocalisés<sup>9</sup>. Dans l'hébergement généraliste, le taux d'occupation atteint 96 %. Il reste élevé et stable dans les CHRS (97 % fin 2016 et 96 % fin 2012) et dans les autres centres d'accueil (94 % et 95 % respectivement). Le taux d'occupation augmente un peu dans les établissements d'accueil mère-

enfant (+1 point) et les maisons relais (+3 points).

### 21 % des adultes hébergés en CHRS sont admis principalement en raison de problèmes familiaux

Les motifs d'admission dans les centres d'hébergement sont variés (*tableau complémentaire C*). En théorie, plusieurs peuvent se conjuguer. De plus, pour les personnes passant d'une structure à une autre, le motif ayant conduit à la première admission n'est pas forcément celui évoqué pour l'admission dans les établissements suivants.

Dans l'ensemble, hors places d'urgence<sup>10</sup>, 23 % des adultes<sup>11</sup> sont hébergés principalement<sup>12</sup> parce qu'ils sortent d'une autre structure d'hébergement et 9 % parce qu'ils sortent d'autres institutions (prisons, services psychiatriques, etc.). En particulier, pour 15 % des adultes hébergés en maisons relais, la sortie d'un service psychiatrique est la principale raison d'admission. Les résidences accueil sont particulièrement dédiées à ce public.

12 % des adultes sont principalement accueillis afin de les sortir de la rue. Ils sont pris en charge essentiellement en CHRS

(17 % des admissions) et dans les autres centres d'accueil (23 %).

La perte d'un logement ou l'impossibilité d'habiter un logement insalubre ou surpeuplé sont des facteurs moins immédiatement évoqués (7 % des cas).

Les problèmes familiaux sont un motif plus fréquent d'admission dans les établissements. Dans l'ensemble, 12 % des adultes ont été admis principalement en raison d'une rupture familiale ou conjugale, ou de violence conjugale. C'est particulièrement le cas dans les CHRS et les établissements d'accueil mère-enfant où respectivement 21 % et 40 % des adultes sont admis pour ces motifs, les violences conjugales étant mises en avant pour respectivement 8 % et 11 % des adultes admis. Parmi les femmes seules<sup>13</sup> en CHRS, une part sensible d'entre elles sont admises pour des problèmes familiaux (38 %) et plus spécifiquement pour des violences conjugales (21 %).

Enfin, un quart des adultes hébergés ont été admis principalement en raison de leur arrivée sur le territoire français. C'est le cas de sept adultes sur dix dans les CADA et en AT-SA. Pour les autres adultes présents dans ces structures, ce motif n'est pas mis en avant car ils ont, depuis leur arrivée sur le territoire français, soit connu

••• nouvelles catégories, notamment les centres d'accueil et d'orientation (CAO), apparus en 2015, et les établissements du programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda), apparus en 2017.

**7.** Toutes ces personnes, hormis celles en maisons relais, sont considérées comme « sans-domicile », même s'il n'y a pas forcément un consensus sur la définition exacte de cette notion. Donc 118 800 personnes dans le champ de cette étude sont sans-domicile. En revanche, des personnes sans-domicile sont en dehors de son champ, par exemple les personnes hébergées en chambre d'hôtel ou dans les lieux mobilisés par les plans Grand froid, ou les personnes ne venant que dans des lieux de distribution de repas. Ces dernières catégories de personnes sont par contre dans le champ de l'enquête Sans-domicile 2012, menée par l'Insee et l'Ined.

**8.** Voir projet de loi de finances pour 2019, mission immigration, asile et intégration.

**9.** Huitième rapport sur la relocalisation et la réinstallation, Commission européenne, 8 décembre 2016.

**10.** Toute la suite de cette étude se limite aux places d'hébergement permanentes qui ne sont pas des places d'urgence. Elles représentent 82 % des places fin 2016, soit 114 600 places.

**11.** La notion d'adulte dans cette étude exclut uniquement les enfants accompagnant une famille ou un groupe

la rue, soit été dans d'autres structures d'hébergement.

### 30 % de mineurs parmi les personnes hébergées

Hors places d'urgence, 30 % des personnes hébergées fin 2016 ont moins de 18 ans (tableau 2), soit une proportion plus élevée que dans l'ensemble de la population française (22 %). Les mineurs sont naturellement très présents dans les établissements d'accueil mère-enfant (55 % des personnes hébergées). Ils représentent aussi 39 % des personnes

hébergées en Cada<sup>14</sup>, 37 % de celles en CPH et 31 % de celles en CHRS. Leur part est en revanche très faible dans les maisons relais (3 %), qui accueillent des personnes à l'issue d'un long parcours dans la précarité et donc plus âgées. Les jeunes adultes, âgés de 18 à 34 ans, représentent 33 % des personnes hébergées, 31 % en CHRS, 39 % en Cada (contre 20 % dans l'ensemble de la population française). Enfin, les personnes âgées de 35 ans ou plus (37 % des personnes hébergées) sont très majoritaires en maisons relais où elles représentent

86 % des personnes accueillies : 55 % des personnes y ont au moins 50 ans. 68 % des mineurs accueillis sont ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne (UE) et 5 % d'un pays de l'UE. La majorité des mineurs étrangers (62 %) sont accueillis dans le DNA. 71 % des mineurs dans les autres centres d'accueil sont étrangers, 49 % en CHRS et 31 % en établissements d'accueil mère-enfant.

Hors places d'urgence, la part des mineurs parmi les personnes hébergées est un peu plus faible que fin 2012 (30 % contre 32 %). Elle est stable en CHRS et augmente

de personnes. En revanche, une mineure accompagnée de son enfant dans un établissement d'accueil mère-enfant est considérée comme adulte. Les adultes représentent 68 % des personnes hébergées hors places d'urgence, soit 73 600 personnes.

12. Dans l'enquête ES-DS, seul le motif d'admission principal est demandé.

13. Avec ou sans enfant.

14. 99,6 % des mineurs en Cada accompagnent une famille ou un groupe : il ne s'agit donc pas de mineurs non accompagnés (MNA). Les MNA sont normalement pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

TABLEAU 2  
Caractéristiques des personnes hébergées en établissement

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	AT-SA	Ensemble des établissements	Ensemble de la population des ménages en France
En %									
<b>Sexe</b>									
Homme	28	55	59	70	59	54	68	56	48
Femme	72	45	41	30	41	46	32	44	52
<b>Âge</b>									
Moins de 18 ans	55	31	28	3	37	39	27	30	22
De 18 à 34 ans	39	31	31	11	39	39	56	33	20
De 35 à 49 ans	6	25	24	31	20	18	14	22	19
50 ans ou plus	0	13	17	55	5	4	3	15	38
<b>Situation familiale<sup>1,2</sup></b>									
Homme seul sans enfant	0	46	49	69	39	30	60	45	10
Femme seule sans enfant	5	17	15	25	8	9	4	15	13
Homme seul avec enfant(s)	2	2	1	0	2	1	1	1	1
Femme seule avec enfant(s)	84	17	12	2	10	13	8	14	5
Couple sans enfant	1	5	5	3	3	6	6	4	35
Couple avec enfant(s)	8	13	16	1	36	37	21	18	36
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	0	1	2	0	2	4	1	2	-
<b>Nationalité</b>									
Français	60	51	36	89	0	0	0	36	94
Étrangers ressortissant de l'Union européenne	3	7	8	2	0	1	0	4	2
Étrangers non ressortissant de l'Union européenne	35	41	55	9	100	99	99	60	4
dont demandeurs d'asile	2	4	17	0	1	81	81	32	nd
Inconnue	3	1	0	0	0	0	0	0	0

nd : non disponible.

1. Dans les établissements, la ventilation par situation familiale est calculée en excluant les enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 32 % des personnes hébergées hors places d'urgence).

2. Dans l'ensemble de la population, la ventilation par situation familiale est calculée en excluant les enfants de la personne de référence ou de son conjoint, et les ménages complexes.

**Lecture** • La part des moins de 18 ans représente 30 % des personnes hébergées.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence ; ensemble de la population : France entière sauf pour la situation familiale où il s'agit des ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

**Sources** • DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016 ; Insee, estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le sexe et l'âge, Recensement de la population 2015 pour la nationalité, enquête Emploi 2016 pour la situation familiale.

## ENCADRÉ 2

### Une forte hausse des personnes accueillies en places d'urgence, notamment des mineurs

Entre fin 2012 et fin 2016, le nombre de personnes hébergées en places d'urgence permanentes<sup>1</sup> en CHRS ou dans les autres centres d'accueil a augmenté de plus de moitié (*tableau ci-dessous*). La hausse est de 49 % dans les CHRS, qui hébergent 7 000 personnes en places d'urgence au 15 décembre 2016, et de 63 % dans les autres centres d'accueil, qui accueillent 17 400 personnes.

#### Effectifs et part des mineurs hébergés en places d'urgence permanentes le 15 décembre 2012 et le 15 décembre 2016

	15 décembre 2012			15 décembre 2016		
	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble	CHRS	Autres centres d'accueil	Ensemble
Effectifs hébergés	4 700	10 600	15 300	7 000	17 400	24 300
Mineurs hébergés	800	2 200	3 000	1 700	4 600	6 300
Part des mineurs (en %)	16,3	21,0	19,6	24,9	26,4	26,0

**Lecture** • 1 700 mineurs sont hébergés au 15 décembre 2016 sur des places d'urgence en CHRS.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016 et au 15 décembre 2012, personnes occupant des places d'urgence en CHRS et autres centres d'accueil.

**Source** • DREES, enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2012 et 2016.

La part des mineurs hébergés en places d'urgence a fortement augmenté : +8,6 points dans les CHRS, +5,4 points dans les autres centres d'accueil. Un quart des personnes accueillies sur ces places ont moins de 18 ans : 6 300 mineurs sont ainsi hébergés sur des places d'urgence en CHRS ou dans les autres centres d'accueil fin 2016, contre 3 000 fin 2012.

1. Hors nuitées hôtelières mobilisées par les associations et hors places hivernales ou mobilisées dans le cadre du plan Grand froid, qui ne sont pas dans le champ de l'enquête ES-DS.

dans les autres centres d'accueil (28 % contre 24 %). En revanche, elle croît plus fortement sur les places réservées à l'accueil d'urgence (*encadré 2*).

### 60 % des personnes hébergées sont ressortissantes d'un pays extérieur à l'Union européenne

36 % des personnes hébergées dans les établissements sociaux sont de nationalité française, 4 % sont des étrangers ressortissants d'un pays de l'UE et 60 % d'un pays extérieur à l'UE (*tableau 2*). 32 % des personnes hébergées sont demandeurs d'asile. La proportion de personnes ressortissantes d'un pays extérieur à l'UE varie selon le type d'établissements : elle est de 9 % dans les maisons relais, 35 % dans les établissements d'accueil mère-enfant, 41 % dans les CHRS et 55 % dans les autres centres d'accueil. La totalité des personnes fréquentant les Cada, les CPH et les AT-SA sont dans ce cas.

La part des ressortissants d'un pays hors de l'UE est en hausse de 7 points par rapport à fin 2012 : 60 % contre 53 %. D'un côté, les effectifs ont augmenté plus vite dans les Cada et l'AT-SA que dans l'ensemble des

catégories d'établissements, de l'autre, la part des ressortissants d'un pays hors de l'UE a progressé dans les CHRS (+7 points) et dans les établissements d'accueil mère-enfant (+6 points).

### Les personnes hébergées sont en majorité des hommes

56 % des personnes hébergées (adultes et enfants), hors places d'urgence, sont de sexe masculin (*tableau 2*). Cette surreprésentation masculine est générale, sauf en établissement d'accueil mère-enfant où le déséquilibre est inversé, mais elle est accentuée dans l'AT-SA (68 % d'hommes) et dans les maisons relais (70 %). En prenant en compte uniquement les adultes, la proportion d'hommes parmi les personnes hébergées est du même ordre : 59 % des adultes hébergés sont des hommes. Cette part est égale ou légèrement supérieure<sup>15</sup> à celle que l'on retrouve parmi l'ensemble des personnes hébergées dans tous les types d'établissements, sauf en établissement d'accueil mère-enfant où les femmes représentent 94 % des adultes hébergés (et 72 % des personnes hébergées).

Les personnes seules sans enfant représentent 60 % des adultes hébergés, les trois quarts étant des hommes (*tableau 2*). Les adultes avec enfant(s), qu'ils soient seuls ou en couple, représentent 33 % des adultes accueillis, environ la moitié étant en couple. Ces proportions sont du même ordre en CHRS et dans les autres centres d'accueil. Dans les maisons relais, les personnes seules sans enfant sont surreprésentées (94 % des adultes). Les adultes avec enfant(s) et tout particulièrement ceux vivant en couple sont surreprésentés dans les Cada (respectivement 51 % et 37 % des adultes hébergés) et les CPH (48 % et 36 %). Dans les établissements d'accueil mère-enfant, 84 % des adultes sont des femmes seules avec enfant(s), des femmes enceintes, des pères ou des couples pouvant aussi être accueillis.

La structure par configuration familiale des adultes accueillis est stable par rapport à fin 2012, sauf dans le DNA, où la part des adultes en couple avec enfant(s) a nettement baissé (-11 points dans les Cada, -11 points dans l'AT-SA, -23 points en CPH), alors que celle des hommes seuls sans enfant a fortement augmenté (+12 points, +19 points, +22 points).

### Un quart des adultes hébergés en CHRS, hors places d'urgence, ont une activité professionnelle

41 % des adultes hébergés sont dans l'incapacité administrative ou médicale de travailler (*tableau 3*). Ces adultes sont surreprésentés dans les Cada (77 % des adultes), en AT-SA (79 %) et dans les maisons relais (43 %), mais pour des raisons différentes. Les demandeurs d'asile ne peuvent être autorisés à travailler qu'après un délai de 9 mois à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). En maisons relais, les personnes ne travaillent pas en raison de leur état de santé.

Les chômeurs, majoritairement inscrits à Pôle emploi, représentent 26 % des adultes hébergés. Passé les délais d'obtention de leur statut de réfugié, les deux tiers des adultes en CPH sont dans ce cas. 41 % des adultes hébergés en CHRS et 29 % de ceux dans les autres centres d'accueil sont aussi au chômage.

•••  
15. L'écart est au plus de 6 points.

**TABLEAU 3**  
**Répartition des adultes hébergés selon leur statut d'activité, par type d'établissements**

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	AT-SA	Ensemble
<b>Ayant une activité professionnelle, dont :</b>	11	24	21	10	16	1	1	14
Salarié en CDI (y compris intermittent)	4	6	5	3	4	0	0	4
Salarié en CDD, intérimaire, saisonnier, emplois occasionnels	3	9	7	2	7	0	0	5
Salarié en contrat aidé	1	3	2	1	2	0	0	2
Activité d'insertion par l'activité économique (IAE)	1	2	2	1	2	0	0	1
Activité d'adaptation à la vie active (AVA)	1	2	0	1	0	0	0	1
Autre activité professionnelle (à son compte, alternance, etc.)	1	2	4	2	2	0	0	2
<b>En stage de formation</b>	6	5	3	1	5	1	0	3
<b>Chômeur</b>	25	41	29	22	66	9	13	26
<b>Retraité</b>	0	2	3	11	0	0	0	3
<b>Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle</b>	10	16	32	43	6	77	79	41
<b>Autre inactif de 16 ans ou plus</b>	31	7	7	8	5	5	4	7
<b>Étudiant ou jeune de moins de 16 ans</b>	10	2	2	0	2	1	1	1
<b>Inconnue</b>	7	3	4	4	0	7	1	4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Note** • Une version plus détaillée de ce tableau est présentée dans les données complémentaires de cette publication (*tableau complémentaire D*).

**Lecture** • La part des adultes hébergés ayant une activité professionnelle est de 14 %.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 73 600 personnes).

**Source** • DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

14 % des adultes hébergés ont un emploi : ils sont 21 % dans les autres centres d'accueil et 24 % en CHRS. Ces parts étaient similaires fin 2012. En CHRS, 6 % des adultes accueillis fin 2016 ont un CDI, 9 % ont un CDD ou sont intérimaires ou saisonniers. 3 % bénéficient d'un contrat aidé, 2 % travaillent dans un atelier d'adaptation à la vie active (AVA) et 2 % dans une structure d'insertion par l'activité économique (IAE).

Seulement 3 % des adultes hébergés fin 2016 sont à la retraite, mais ils sont plus nombreux dans les maisons relais (11 % des adultes hébergés).

En définitive, 15 % des adultes hébergés perçoivent des revenus issus d'un travail ou d'un stage (*tableau 4*). C'est dans les CHRS, les autres centres d'accueil et les CPH que les adultes accueillis ont le plus de chances d'avoir de tels revenus : c'est respectivement le cas de 28 %, 22 % et 19 % d'entre eux.

### Un quart des adultes hébergés perçoivent le RSA, un tiers en CHRS

Une large majorité des adultes hébergés (69 %) ne perçoivent ni le RSA ni la prime d'activité, et n'ont pas de demande en cours (*tableau 4*). C'est dans les CADA et en AT-SA que leur part est la plus élevée, égalant respectivement 88 % et 83 %. Les conditions d'attribution ne leur permettent pas d'y accéder, notamment celle sur la durée de séjour en France, qui ne s'applique cependant pas à tous les étrangers non ressortissants de l'Union européenne. À part dans les établissements d'accueil mère-enfant, où le statut de parent isolé ou celui de parent favorise l'obtention du RSA, et dans les CPH, où celui de réfugié la favorise aussi, la part des adultes hébergés ne percevant ni RSA ni prime d'activité et n'ayant pas de demande en cours est élevée partout : 69 % dans les maisons relais, 67 % dans les autres centres d'accueil et 59 % en CHRS.

Au total, 25 % des adultes hébergés perçoivent le RSA. Cette part culmine dans les CPH (67 %) et dans les établissements d'accueil mère-enfant (60 %). Elle est de 28 % dans les autres centres d'accueil et de 34 % dans les CHRS. Même en se restreignant aux Français âgés d'au moins 25 ans<sup>16</sup>, cette part n'est que de 48 % en CHRS et dans les autres centres d'accueil.

### 15 % des adultes accueillis n'ont aucune ressource

Les adultes en difficulté sociale peuvent percevoir d'autres revenus que des revenus d'activité ou de stage, le RSA ou la prime d'activité. 27 % ont pour principal autre revenu une allocation de Pôle emploi ou l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Il s'agit surtout de l'ADA<sup>17</sup> puisque quatre bénéficiaires sur cinq sont en CADA ou en AT-SA (*tableau 4*).

14 % ont pour principal autre revenu une allocation liée à une invalidité ou un

16. S'ils vérifient les conditions de ressources et de résidence, les Français d'au moins 25 ans sont éligibles au RSA, alors que tous les étrangers et tous les Français de moins de 25 ans ne le sont pas forcément.

17. Le questionnaire de l'enquête ne permet pas de distinguer l'ADA des allocations versées par Pôle emploi.

TABLEAU 4

Répartition des adultes hébergés selon leurs ressources financières, par type d'établissements

En %

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	AT-SA	Ensemble
<b>Perception de revenu du travail ou de stage</b>								
Oui	13	28	22	11	19	1	1	15
Non	84	70	76	86	64	99	98	83
Inconnue	3	2	1	3	17	0	1	2
<b>Perception du revenu de solidarité active (RSA) et de la prime d'activité</b>								
Ne perçoit ni le RSA, ni la prime d'activité <sup>1</sup>	28	59	67	69	24	88	83	69
Perçoit le RSA	60	34	28	24	67	9	12	25
Perçoit la prime d'activité mais pas le RSA	4	4	4	3	9	0	0	3
Demande en cours	2	1	1	0	0	2	4	1
Inconnue	7	2	1	4	0	1	1	2
<b>Principale autre ressource</b>								
Sans autre ressource personnelle <sup>1</sup>	37	58	55	22	53	17	24	38
Allocation versée par Pôle emploi ou allocation pour demandeur d'asile (ADA)	2	7	17	5	1	69	71	27
Retraite, minimum vieillesse ou allocation veuvage (AV)	0	2	3	12	0	1	0	3
Allocation aux adultes handicapés (AAH), rente accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	3	9	7	54	3	0	0	14
Prestations familiales	51	16	11	1	40	3	2	10
Autres allocations	3	4	3	3	3	9	2	5
Demande en cours	0	1	3	0	0	1	1	1
Inconnue	3	3	2	3	0	0	1	2
<b>Absence de revenus (ni allocation, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu du travail ou de stage)</b>								
Oui	16	22	23	2	14	11	17	15
Non	76	74	74	92	69	88	81	81
Inconnue	8	4	2	6	17	1	2	3

1. Les demandes en cours sont considérées à part.

**Lecture** • La part des adultes hébergés qui perçoit le RSA est de 25 %.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 73 600 personnes).

**Source** • DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

handicap : allocation aux adultes handicapés (AAH), rente pour accident du travail (rente AT), pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). En maisons relais, cette part est de 54 %. Les prestations familiales sont la principale autre ressource de 10 % des adultes hébergés, et de la moitié de ceux accueillis en établissement d'accueil mère-enfant. 3 % des adultes hébergés perçoivent une retraite ou le minimum vieillesse, 12 % de ceux résidant en maisons relais. En définitive, 15 % des adultes accueillis n'ont aucun revenu parmi les allocations citées, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu de travail ou de stage. C'est le cas

de presque un adulte sur quatre accueillis en CHRS ou dans les autres centres d'accueil. Ces personnes peuvent recevoir une aide financière d'associations ou de proches ou être contraintes de pratiquer la mendicité. Parmi les Français âgés d'au moins 25 ans, le fait de n'avoir ni allocation, ni RSA, ni prime d'activité, ni revenu de travail ou de stage est très rare. C'est le cas de 3 % d'entre eux (de 6 % en CHRS). Le recours au RSA parmi les Français âgés d'au moins 25 ans sans allocation ni revenu d'activité ou de stage est élevé mais pas total : 86 % perçoivent le RSA (82 % en CHRS).

**Une couverture maladie quasi exhaustive**

Presque tous les adultes hébergés ont une couverture maladie : 6 % perçoivent l'aide médicale de l'État (AME), destinée aux étrangers en situation irrégulière ; 87 % ont une couverture maladie autre que l'AME (tableau 5). Pour une bonne part, il s'agit de la protection universelle maladie (PUMA). Parmi les 7 % restants, 2 % ont une demande de couverture maladie en cours et pour 4 % la situation est inconnue des établissements. La part des adultes dont on sait qu'ils ont une couverture est très élevée dans chaque catégorie d'établissements. Elle

atteint ses valeurs maximales dans les AT-SA (98 %) et les Cada (96 %). Son minimum, 89 %, l'est dans les maisons relais et les CPH. Cependant, dans les maisons relais, pour l'essentiel, les adultes non concernés n'ont pas déclaré leur situation.

Ils ont, dans les CPH, fait une demande qui est en cours de traitement.

Une très grande majorité des adultes hébergés sont aussi bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). C'est le cas de 70 %

des adultes hébergés, avec à nouveau un maximum atteint dans l'AT-SA (94 %) et dans les Cada (90 %), les demandeurs d'asile ayant accès à la PUMa et à la CMU-C. En revanche, ce taux n'est que de 43 % en maisons relais. ■

TABLEAU 5

Répartition des adultes hébergés selon leur couverture santé, par type d'établissements

	Établissements d'accueil mère-enfant	CHRS	Autres centres d'accueil	Maisons relais - Résidences accueil	CPH	CADA	AT-SA	Ensemble
Aucune couverture maladie <sup>1</sup>	2	2	2	1	0	0	0	1
Aide médicale d'État (AME)	13	10	15	1	0	3	1	6
Assurance maladie hors AME, sans CMU-C	12	17	15	45	0	3	3	17
Assurance maladie hors AME, avec CMU-C	65	65	63	43	89	90	94	70
Demande en cours	1	2	2	0	10	2	2	2
Inconnue	7	4	4	10	0	2	0	4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

En %

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire.

1. Les demandes en cours sont considérées à part.

**Lecture** • La part des adultes hébergés couverts par une assurance maladie hors AME et bénéficiant aussi de la CMU-C est de 70 %.

**Champ** • France entière (hors Mayotte), situation au 15 décembre 2016, personnes hébergées hors places d'urgence et hors enfants accompagnant une famille ou un groupe (soit 73 600 personnes).

**Source** • DREES, enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les données détaillées portant sur les vagues 2008 et 2012 de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS 2008 et 2012) sont disponibles sur le site internet de la DREES : [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)
- La méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et la liste des publications qui en ont été tirées sont disponibles sur le site internet de la DREES.
- **Legal, A.** (2015). Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile. Dans Lelièvre, M. (2015). *Minima sociaux et prestations sociales*. Paris, France : DREES, coll. Études et Statistiques.
- **Office français de l'immigration et de l'intégration**, rapport d'activité 2016.
- **Onpes** (2018, mai). Mal-logement, mal-logés, Rapport 2017-2018.
- **Mordier, B.** (2016). Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012. Insee, *Économie et Statistique*, 488-489.
- **Pliquet, E.** (2015, avril). Plus de 100 000 places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale. DREES, *Études et Résultats*, 916.
- **Pliquet, E.** (2015, juin). L'hébergement social, hors urgence : plus de 81 000 personnes sans logement accueillies en établissements. DREES, *Études et Résultats*, 918.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication** : Jean-Marc Aubert

**Responsable d'édition** : Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique** : Sabine Boulanger

**Secrétaire de rédaction** : Fabienne Brifault

**Composition et mise en pages** : T. B.

**Conception graphique** : Julie Hiet et Philippe Brulin

**Pour toute information** : [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384